

XI. ANNEXES

ANNEXE A : REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

REGLEMENT TYPE

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux-ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Organisation d'un 7km et 11km course à pied chronométré, ainsi que d'une marche nordique de 7km. Le parcours de 7km aura un dénivelé positif de : 80 mètres et un dénivelé négatif de : 80M. Le 11km aura un dénivelé positif de : 150 mètres et un dénivelé négatif de : 150 mètres. La marche nordique aura un dénivelé positif de : 150 mètres et négatif de 150 mètres.

Pour les trois épreuves, le départ / arrivée de la course se fera « Place du Vigan, 81000 ALBI » devant le restaurant / brasserie, Le Pontié. Le départ est prévu à 19h30 pour l'ensemble des courses.

2 – Organisateur

Association : PHEZ Jérémy, 40 rue des Camélias – 81120 Laboutarié, 06 58 08 44 20, <https://www.facebook.com/Fred.Bilotte/?fref=ts> (Association Loi 1901 « Uni pour l'autonomie »)

Organisateur : Mr Phez Jérémy, 40rue des Camélais - 81120 Laboutarié 06 58 08 44 20
jeremy,phez@gmail.com

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- JUNIOR (nés en 2001 et avant) pour les courses : 6km, 11km, marche nordique 6km.

La participation des mineurs est strictement interdite sur cet événement.

b – Certificat médical :

A partir du 1er novembre 2018, les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne seront plus valables pour s'inscrire à une course à pied sur route, un trail ou un cross.

Les mentions valables du certificat médical sont : course à pied en compétition, athlétisme en compétition ou sport en compétition.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une **licence** Athlétisme Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité au 12 avril 2019 ;

soit d'une **licence sportive**, en cours de validité au 30 mars 2018, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

soit d'un **certificat médical datant de moins de un an le jour de la course de :**

- **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition**
- **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**
- **non contre-indication à la pratique du triathlon / duathlon en compétition**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue)

Le certificat médical devra impérativement être remis en ligne lors de l'inscription sur le site internet « chronostart » dans la rubrique dédiée à notre événement.

c – Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 12 euros pour la course 11km et marche nordique

donnant droit à : le dossard et la puce permettant l'accès au départ, les ravitaillements, la pizza-party à la fin de l'événement (collation, un verre de bière, de vin, ou de soft servi dans un éco-cup collector), un goodies remis lors du retrait du dossard.

- 12 euros pour la course 6km et marche nordique

donnant droit à : le dossard et la puce permettant l'accès au départ, les ravitaillements, collation à la fin de l'événement (un verre de bière, de vin, ou de soft servi dans un éco-cup collector), un goodies remis lors du retrait du dossard.

Les droits d'inscriptions sont payables uniquement en ligne sur le site Chronostart par carte bancaire. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la course. Date de clôture des inscriptions pour l'ensemble des courses : 07/04/2019 à 18h.

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

- 07/04/2019 à 23h59 pour l'ensemble des courses : 7km, 11km et marche nordique.

e – Athlètes handisports

Selon la situation

Le parcours permet l'accueil des athlètes handisports

f – Mineurs

Les athlètes qui sont mineurs à la date de clôture (incluse) des inscriptions n'ont pas l'autorisation de participer à l'évènement.

g – Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

h – Matériel de sécurité

L'athlète devra être muni et porter obligatoirement dans le sas de départ le matériel de sécurité suivant : Un dispositif réfléchissant de type « gilet jaune de sécurité » ainsi que porter des vêtements de couleurs vives.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

i – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation pour cet événement, et ne prend pas en compte les certificats médicaux de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

j – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être

entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance a18112019393 souscrite auprès de : *Assurance Gan Barthe à Galliac (81600)*.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Jury

Il n'y a pas d'arbitre officiel sur notre événement. Aucune réclamation ne peut être faite auprès des organisateurs : Jérémy PHEZ, Romain ROUMEGOUX, Julien CALENS. Leurs décisions sont sans appel. Les signaleurs seront chargés de signaler toutes tentatives de triche qui pourrait se produire sur l'une des 3 courses.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Suiveurs

Courses sur route de moins de 100 km : aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

d – Bâtons (*trails / marche nordique*)

Selon le cas :

1 – Le port des bâtons n'est pas autorisé.

2 – L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée seulement pour la marche nordique.

e – Assistance (*courses en nature*)

Aucune assistance n'est autorisée.

f – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course « Uni pour l'autonomie 11km » est de 1h30 d'autre part les temps de passage maximum au point stadium est de 45 minutes. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le temps maximum alloué pour la course « Uni pour l'autonomie 6km » est de 1h30 minutes. Passés ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le temps maximum alloué pour la course « Uni pour l'autonomie 6km marche nordique » est de 2h30. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

g – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques :

- à disposer à la chaussure

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce électronique devra être restituée à l'arrivée, en cas de non restitution, elle sera facturée 25 €.

En cas d'arrêt obligatoire des coureurs lors de leur passage dans la caserne des sapeurs-pompiers d'Albi, pour laisser la voie libre aux véhicules de secours, aucune réclamation sur le chronomètre ne pourra être effectuée.

7 – Classements et récompenses

a – Classements

Il sera établi pour la course 6km et 11km course à pied :

Pour les deux courses :

- 11Km : 3 premiers hommes / 3 premières femmes / 1ere équipe
- 7 km : 3 premiers H / 3 premières F / 1ere équipe / 1ere équipe Handisports assis (6 personnes max) / 3 premier coureur (mixte) handisports debout

b – Récompenses

Pour la course Uni pour l'autonomie 7 et 11km des récompenses de type coupe, et don de nos partenaires seront remis aux vainqueurs.

c – Primes

Il n'y a pas de primes sur notre compétition.

d – Publication des résultat

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (chronostart.fr, site Facebook « Uni Pour l'Autonomie » et « Albi Run Urbain »).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime : pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr ; pour la page Chronostart, « Uni Pour l'Autonomie » et « Albi Run Urbain » en faire la demande directement à l'adresse électronique unipourlautonomie@gmail.com .

8 - Ravitaillements

Pour la course 7km Uni pour l'autonomie :
Un poste de ravitaillement et rafraichissement au KM 3.

Pour la course 11km Uni pour l'autonomie :
Un poste de ravitaillement est prévu au km 5, et deux postes de rafraichissement sont prévus au km 5, 7.5.

Les deux courses ont un ravitaillement / rafraichissement commun à l'arrivée.

9 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront courir le maximum possible sur le trottoir et lorsque celui n'est pas accessible, il devra impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Le parcours emprunte des passages dans la caserne des sapeurs-pompiers d'Albi, l'établissement du Bon Sauveur, le cinéma « Les Cordeliers » : chaque coureur s'engage à respecter les lieux, de ne pas sortir de l'itinéraire balisé afin de ne pas avoir un comportement pouvant gêner le travail des salariés.

La course pourra être momentanément arrêté lors du passage des coureurs dans la caserne des Sapeurs-Pompiers d'Albi. En de départ d'un ou plusieurs véhicules des sapeurs-pompiers, un signaleur stoppera le passage des coureurs sur la voie d'urgence prévue à cet effet. Les coureurs seront autorisés à repartir une fois que le signaleur aura donné son accord.

Le signaleur sera épaulé d'un sapeur-pompier de la caserne.

En cas d'arrêt momentané de la course, aucune réclamation ne pourra être effectué sur le chronométrage.

En cas de non-respect à ces règles, le coureur engage sa responsabilité et ne pourra en aucun cas mettre en cause l'organisation.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 1 médecins et la croix rouge du tarn.

110 signaleurs seront présents tout au long du parcours pour le parcours de 11 et de 7km.

c – Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d – Stands de récupération

L'organisation ne prévoit pas de stand de récupération.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, et le participant ne pourra prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.